

# RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024



Déposé au conseil municipal à la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025

Chères concitoyennes et chers concitoyens,  
Membres du conseil municipal,

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal*, je vous présente le rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité. Le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité a présenté, à la séance régulière du 5 mai 2025, le rapport financier 2024. L'état des activités financières pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Revenus de fonctionnement	7 630 257 \$
Charges avant amortissement	<u>(7 812 889) \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation fiscale	(182 632) \$
Remboursement de la dette à long terme	(241 018) \$
Affectations et conciliation à des fins fiscales	<u>825 375 \$</u>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>401 725 \$</b>
Excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2023	2 186 829 \$
Affectations de l'année	(564 409) \$
Excédent des activités de fonctionnement	<u>401 725 \$</u>
<b>Excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2024</b>	<b>2 024 145 \$</b>

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et représentent l'état véritable et exact de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024 ainsi que les recettes et les dépenses pour l'exercice clos à cette date.

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. Ainsi, pour l'année 2024, la rémunération de dépenses pour les membres du conseil se détaillaient comme suit :

Municipalité	Rémunération	Allocation de dépenses
Mairesse	28 529 \$	14 265 \$
Conseillers	9 510 \$	4 755 \$
<b>MRC Memphrémagog</b>	<b>Rémunération</b>	<b>Allocation de dépenses</b>
Mairesse	5 693 \$	2 846 \$

# RÉALISATIONS 2024

Voici une liste non-exhaustive des principales réalisations de l'année 2024.

## Des améliorations concrètes pour nos bâtiments municipaux

- Resurfaçage du plancher du sous-sol du Complexe Saint-Édouard;
- Réfection des toitures de l'hôtel de ville, du bâtiment logeant le Frigo communautaire et de la caserne 62 (sécurité incendie);

## Des espaces publics plus accueillants et plus actifs pour tous

- Achat de stationnements pour vélo;
- Acceptation de principe pour l'acquisition de la halte du lac Orford ;
- Achat de mobilier urbain (balancelles, bancs, etc.);
- Achat de nouveaux modules de jeux et de fibre de terrain de jeux pour le Parc des Sports;
- Réfection du stationnement Lapointe;
- Achat d'une borne de recharge électrique pour les vélos électriques;
- Aménagement d'une aire de glissade hivernale;

## Des outils modernes pour mieux vous informer et vous servir

- Achat d'un appareil de visioconférence pour l'hôtel de ville;
- Octroi d'un contrat pour la refonte du site web municipal;
- Achat de deux radars pédagogiques intelligents;

## Des investissements pour assurer la pérennité de nos infrastructures

- Relocalisation de l'aqueduc sous la rue Principale;
- Achat d'un broyeur à branches;
- Octroi d'un contrat de services professionnels pour la construction d'un nouveau garage municipal sur la rue des Étangs;
- Acquisition d'un système de dosage de sulfate pour l'usine d'épuration des eaux;
- Début de l'emprunt long terme prévue pour la réfection du Ch. du Lac-d'Argent;

## Des gestes concrets/écoresponsables pour la protection de notre environnement

- Achat du sommet du Mont Lily Butters pour conservation ;
- Acquisition de cinq lots à des fins de conservation sur la face sud du mont Sylvio-Lacharité ;
- Achat de deux camionnettes (neuves) et d'un VUS (usagé) électriques ;
- Achat de bornes de recharge électrique (hôtel de ville, caserne incendie, garage municipal);



Nathalie Lemaire  
Mairesse